



**Syndicat National de l'Administration Scolaire,
Universitaire et des Bibliothèques**

Fédération syndicale unitaire

BOYCOTT du CTSA conjoint du 10 mars 2020 à LILLE

Le SNASUB-FSU a écrit à Madame la rectrice le lundi 9 mars pour signaler que nos délégués des personnels n'avaient toujours pas eu communication des documents remis sur table lors du groupe de travail conjoint Amiens/Lille du 14 février 2020 à ARRAS (Nous avons demandé en séance puis par courriel le 19 février dernière communication électronique de ces éléments ainsi que du diaporama projeté). Le SNASUB-FSU avait déjà également demandé le 5 mars, avoir l'assurance que nous aurions bien communication avant le CTSA convoqué le 10 mars :

- des organigrammes des services AMIENS/LILLE définitif au 01/01/2020 ;
- de la répartition complète des ETP et de leur catégorisation sur les deux sites, avant de nous déplacer à Lille le mardi 10 mars 2020.

Le SNASUB-FSU devait aussi disposer très rapidement d'un accès à la plateforme ESCOLA, projet abrogé, et n'avait toujours pas accès au nouveau dispositif. Nous indiquions que nous ne saurions nous satisfaire d'avoir au mieux les documents demandés le lundi après-midi pour une instance qui se tenait le lendemain demain matin.

Le SNASUB-FSU ne se rend jamais à une instance sans l'avoir préparée au préalable et dans la mesure où cela était parfaitement impossible, **nous avons décidé au titre de la FSU (SNASUB-FSU Amiens en concertation avec le SNASUB-FSU Lille) de ne pas siéger à ce Comité Technique conjoint** qui ne pouvait se réunir dans de bonnes conditions, notamment pour nous, délégués du personnel représentant l'ensemble de nos collègues concernés.

Par ailleurs, notre souhait de voir les instances conjointes se dérouler l'après-midi, dans la mesure où dorénavant nous adoptons une alternance de lieu Lille/Amiens, n'a pas été pour cette fois-ci pris en compte et nous pouvons le comprendre, mais cela rend difficile voire impossible la participation de nos délégués des personnels de l'Aisne et de l'Oise au CTSA conjoint par exemple.

Les autres organisations syndicales amiénoises nous ont suivies et le quorum n'a de fait pas été atteint au CTSA du 10 mars 2020 à Lille.

Depuis, nous avons eu accès (les membres titulaires et suppléants du CTSA) le 9 mars à 10h 30 pour Lille et à 18h 00 pour Amiens, à un nouveau dispositif de stockage de documents (lien permanent et arborescence simplifiée) qui nous a permis de consulter, entre autre :

- des arrêtés déjà publiés en décembre 2019,
- des projets d'arrêtés déjà transmis lors du GT commun du 14 février,
- des organigrammes ne répondant en rien à nos demandes (implantation des ETP et catégorisation).

Depuis, nous avons reçu le 11 mars, le diaporama projeté lors des réunions du CTA et du CTSA conjoints qui se sont tenues au mois de décembre 2019

Par voie de conséquence, **BOYCOTT du CTA conjoint du 12 mars 2020 à AMIENS**

Jusqu'à maintenant, chaque fois que le CTA conjoint s'est réuni pour examiner les propositions de l'administration en matière de "Réorganisation territoriale" liée à la Région Académique, ces propositions avaient pu être examinées au préalable par le CTSA conjoint. Ainsi, les élus au CTA pouvaient se prononcer en bénéficiant de l'éclairage apporté par les positions exprimées lors du CTSA.

En maintenant le CTA conjoint ce jeudi 12 mars, l'administration a décidé que cette réunion du CTSA au préalable ne s'imposait plus. Cela témoigne, sinon d'un manque de cohérence, d'une volonté de la part de l'administration d'avancer coûte que coûte au mépris du fonctionnement de ces instances.

C'est pourquoi, afin d'être en cohérence avec le boycott du CTSA par les représentants des personnels de l'académie d'Amiens, l'ensemble des organisations syndicales a décidé de boycotter également le CTA conjoint de ce jeudi 12 mars.